



ANNEXE 2 - ANNEXE FINANCIERE

A-AUTORISATION - ENGAGEMENTS

• Homologation d'un tournoi par journée ou week-end	38.00€
• Engagement en Coupe Départementale	15.00€
• Engagement Foot Animation (U6 à U13)	15.00€
• Engagement Critériums (toutes catégories et tous niveaux)	15.00€

B- AMENDES - PENALITES FINANCIERES

• Licence manquante	8.00€
• Absence de délégué (uniquement séniors)	7.00€
• Feuille de match (retard, irrégulière, etc...) (Coupes, championnats...)	9.00€
• Feuille de Match Informatisée (2ème non-utilisation)	100.00€
• Non-envoi feuille de match après deux réclamations	51.50€
• Etablissement feuille de match complaisance	300.00€
• Fraude	300.00€
• Joueur suspendu participant à une rencontre	45.00€
• Inscription sur la feuille de match d'un joueur ou dirigeant non licencié	100.00€
• Absence à l'Assemblée Générale du District	10.00€/voix
• Refus de régler ou non-paiement d'un arbitre officiel désigné	50.00€
• Réclamation fondée, club obtenant gain de cause, remboursement	43.50€
• Réclamation fondée, club fautif	43.50€
• Annulation de l'engagement après parution des calendriers	102.00€
• Caution pour nouveau club	300.00€

C-FORFAITS

CHAMPIONNATS

• SENIORS (Excellence, 1ère et 2ème division), CDM et ANCIENS	
• 1er forfait	31.00€
• 2ème forfait	37.50€
• 3ème forfait induisant le forfait général	41.50€
• Forfait général après parution du calendrier	72.00€
• SENIORS (3ème ; 4ème division et U20)	
• 1er forfait	24.00€
• 2ème forfait	27.50€



- 3ème forfait induisant le forfait général **33.50€**
- Forfait général après parution du calendrier **57.00€**

JEUNES (U18 à U14)

- 1er forfait **24.00€**
- 2ème forfait **27.50€**
- 3ème forfait induisant le forfait général **33.50€**
- Forfait général après parution du calendrier **57.00€**

Le barème de l'amende est triplé lors des trois dernières rencontres de championnat, même en forfait avisé.

COUPES (Hors Seniors)

- Tours qualificatifs **30.00€**
- Demi-finale **152.00€**
- Finale **400.00€**

Tout forfait en finale sera sanctionné d'un refus d'engagement pour l'équipe concernée en Coupe 93 pour la saison suivante.

CÒUPES SENIORS

- Tours qualificatifs **160.00€**
- Demi-finale **400.00€**
- Finale **600.00€**

Tout forfait en finale sera sanctionné d'un refus d'engagement pour l'équipe concernée en Coupe 93 pour la saison suivante.

D- FRAIS DE DOSSIERS (*)

- Réclamations, Evocations (District et Ligue) **43.50€**
- Appel District (Comité d'Appel) **64.00€**
- Appel Ligue (Comité d'Appel Chargé des Affaires Courantes) **64.00€**
- Appel District (Cion Départementale d'Appel) **122.00€**
- Appel Ligue (Cion Régionale d'Appel) **122.00€**

(*) Pour les Compétitions Nationales y compris dans leur phase éliminatoire, se reporter aux règlements particuliers de ces épreuves.



ANNEXE 2 - ANNEXE FINANCIERE

E- FRAIS D'OUVERTURE DE DOSSIERS DISCIPLINAIRES

• Par exclusion	30.00€
• Par avertissement	8.00€
• Absence non excusée à la suite d'une convocation par une Commission ou le Comité Directeur (LR, Lettre suivie, Journal)	20.00€/pers
• Absence de rapport Club (à transmettre au District et à la DDSP) suite à incidents :	20.00€

CLUBS

• 1 match de suspension de terrain avec sursis	17.00€
• 2 matches de suspension de terrain avec sursis	34.00€
• de 1 match ferme à 2 matches fermes de suspension de terrain inclus	100.00€
• de 3 matches fermes à 5 matches fermes de suspension de terrain inclus	200.00€
• 6 mois fermes de suspension de terrain	400.00€

F-INDEMNITES

Barème de remboursement des frais de déplacement et d'équipement des Assistants, opérant pour le compte du District de Seine-Saint-Denis de football

Officiel habitant la ville

• ou se déplaçant dans un rayon de 50 kms et au-delà	48.50€
plus indemnité kilométrique de 0,85 Euros à partir du 51 ^e de La distance kilométrique est calculée sur le trajet simple aller le plus court A ces frais de déplacement s'ajoute pour les Arbitres et Arbitres-Assistants	0.95€
• Une indemnité pour les frais d'équipement et de documentation de 0.95€ 31.50€	31.50€
Cette indemnité d'équipement et de documentation sera :	26.50€
• Pour un match d'U17-U16 de	

Pour un match U14/U15	21.50€
• Futsal (Foot en salle)	
• Indemnité de déplacement quel que soit le kilométrage	48.50€

A ces frais de déplacement s'ajoute pour les Arbitres et Arbitres-Assistants

• une indemnité pour les frais d'équipement et de documentation de	16.50€
Par rencontre dirigée (durée : 40 minutes)	

Barème de remboursement des frais de déplacement des "Délégués" et "Contrôleurs", opérant pour le compte du District de Seine-Saint-Denis de Football.

• Officiel habitant la ville ou se déplaçant dans un rayon de 50 km	48.50€
• Officiel se déplaçant au-delà de 50 km	54.50€